

de plus pour une année entière, mais 20 millions seulement pendant l'année financière actuelle. Pour plus de précision, je dirai que cet impôt de la défense nationale est l'unique taxe directe imposée par le gouvernement fédéral aux célibataires qui touchent un revenu de \$600 à \$750 par an et aux gens mariés dont le revenu va de \$1,200 à \$1,500 par an. L'impôt sur le revenu et l'impôt de la défense nationale s'appliquent tous deux aux revenus de \$750 et plus, dans le cas des célibataires, et de \$1,500 et plus dans le cas des gens mariés.

Afin d'éclairer davantage les honorables députés, je déposerai maintenant un tableau indiquant pour divers échelons la somme payable au Canada sous le régime de l'impôt actuel, le montant qui sera payable à la fois d'après les nouveaux taux de l'impôt sur le revenu et d'après l'impôt de la défense nationale, le total payable au dominion et à chacune des provinces où il existe un impôt sur le revenu, et le pourcentage de l'impôt britannique que représente l'impôt fédéral et provincial combiné d'un contribuable de l'Ontario: